

Consultation publique

Projets de règlements P-09-027 et P-04-047-80

Règlements autorisant la construction et la démolition de bâtiments sur les lots situés au nord-ouest de l'intersection du boulevard René-Lévesque et de la rue Mackay et portant les numéros 1 066 189, 1 066 192, 1 066 193, 1 066 194, 1 066 507, 1 066 510 et 1 067 432 du cadastre officiel du Québec.

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 27 avril 2009, le projet de règlement P-09-027 intitulé « Règlement autorisant la construction et la démolition de bâtiments sur les lots situés su nordouest de l'intersection du boulevard René-Lévesque et de la rue Mackay et portant les numéros 1 066 189, 1 066 192, 1 066 193, 1 066 194, 1 066 507, 1 066 510 et 1 067 432 du cadastre officiel du Québec. » et le projet de règlement P-04-047-80 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Le projet de règlement P-09-027 prévoit des dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) principalement en ce qui a trait à la hauteur et à la densité. D'autres dérogations sont aussi prévues pour ce qui est, notamment, des accès, des stationnements, des aires de chargement, de l'aménagement, de l'architecture et du design. Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Modifications au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-04-047-80 prévoit des modifications à la carte des hauteurs par l'ajout d'un secteur de hauteur de 120 m. et à la carte des densités en créant un nouveau secteur, 25-05, de densité maximale de 9.

DÉROULEMENT

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à des séances d'information pendant lesquelles le projet sera présenté et où les citoyens et groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent poser sur le projet et ses conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens et groupes, verbalement ou par écrit.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative aux projets sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Bureau Accès Montréal de l'arrondissement Ville-Marie, 888, boul. De Maisonneuve Est, 5^e étage
- Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : www.ocpm.gc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à une première assemblée d'information générale dans le cadre de la consultation publique :

Le 25 mai 2009

Office de consultation publique de Montréal 1550 rue Metcalfe, 14^e étage.

19 h

La partie de la consultation consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur les projets débutera le 16 juin 2009 à 19 h, au même endroit.

La date limite pour inscrire un dépôt de mémoire est le 11 juin 2009.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Montréal, le 12 mai 2009

Le greffier de la Ville de Montréal Me Yves Saindon,